



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 juin 2016

Contact

Victor Dubrulle : 06 99 92 56 02

Communication du maire suite aux inondations à Rambouillet

L'arrêté ministériel prononcé le 8 juin 2016 a reconnu Rambouillet en état de catastrophe naturelle suite aux inondations survenues entre le 31 mai et le 5 juin.

1/ Que s'est-il passé pendant les 72h de gestion de crise ? (du mardi 31 mai au jeudi 2 juin) ?

2/ Comment la montée des eaux a-t-elle été gérée ?

3/ Quelles actions mène la Ville au regard du risque inondation à Rambouillet et plus particulièrement sur le secteur de Groussay ?

4/ Comment la solidarité a-t-elle été mise en œuvre ?

1/ Que s'est-il passé pendant les 72h de gestion de crise ? (du mardi 31 mai au jeudi 2 juin) ?

Depuis plusieurs jours et conformément au Plan communal de Sauvergarde (PCS) adopté en juin 2012, une veille était faite sur les secteurs les plus sensibles dont le Parc de Groussay.

Le mardi 31 mai à 5h, quartier de la Grange Colombe, le maire et Alain Cintrat, son adjoint en charge de la sécurité constatent une situation préoccupante, plusieurs personnes sont évacuées.

- Le maire et les pompiers font un large tour du quartier : rails SNCF, zone usine sol progressif et accès déchetterie Gousson, rue de Clairefontaine sont impactés.
- Rue du poteau des trois seigneurs, constat d'un important débit d'eau.
- Parc de Groussay : l'eau est à 20 m du portail, mais rien d'alarmant.

Cependant, au regard des prévisions météorologiques :

- 6h30 : cellule de crise sous la direction du Maire assisté d'Alain Cintrat.

- 9h : déclenchement du Plan Communal de Sauvergarde avec installation du poste de commandement aux services techniques. Il sera actif H 24 pendant les 4 premiers jours.

Le Plan Communal de Sauvegarde- PCS

Créé par la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004, le PCS vise à coordonner les moyens communaux pour faire face à des situations d'urgence, en organisant l'alerte, l'information et la protection des populations.

Si le PCS permet d'organiser une réponse de proximité en prenant en compte le soutien et l'accompagnement des populations sinistrées, il vient également en appui aux différents services engagés sur le théâtre des opérations en cours.

L'objectif premier a été de sécuriser les personnes pouvant être en danger et de protéger les installations communales comme la station d'épuration.

A 15h20 : le gymnase du Vieux moulin est ouvert pour l'accueil d'urgence (restauration, mise à disposition de douches, organisation de l'hébergement). Des navettes de la ville et du SDIS sont mises en place.

A 16h30, la Ville active le niveau 4 du PCS (niveau le plus élevé).

Une attention particulière est portée à la Bergerie Nationale pour envisager soit une évacuation soit une mise en confinement des 300 personnes occupant le site.

Montée soudaine des eaux dans un périmètre élargi du quartier de Groussay.

730 foyers sont sans électricité.

A 17h40 : début des évacuations du quartier de Groussay.

A 23h : le camping Huttoxia est évacué.

Dans la nuit, le niveau de l'eau (Groussay, rue de la Motte, Vernes, parc du château) monte sous la surveillance des pompiers.

A 5h : quadrillage et vérification de toutes les voitures et garages avec des plongeurs. Evacuation vers le gymnase du Vieux moulin.

De l'alerte à la communication

Entre la fin de matinée et le début d'après-midi, le maire alerte la population en contactant notamment :

- les présidents des syndicats de gestion des eaux, ru et rivières pour retenir l'eau en amont
- des entreprises du Bel Air
- le DEJ pour anticiper, si besoin, le prolongement de l'accueil des enfants le soir
- les bailleurs et syndic de co propriété
- des riverains en lançant une opération porte à porte tant que la situation le permet (constat de nombreuses absences liées au travail)

Puis, tout au long de la journée, la communication est assurée auprès de la population par :

* Une permanence téléphonique à l'Hôtel de Ville

* Via le site internet, Twitter et facebook (fréquentation multipliée par deux par rapport à une période normale).

Le mercredi 1^{er} juin, les services de la Ville, poursuivent leur communication par mail et site internet.

A 15h : environ 40 personnes sont sur le site d'accueil, gymnase du Vieux moulin.

La qualité de l'eau est régulièrement surveillée.

Les serveurs téléphoniques sont routés vers la cellule de crise pour la nuit.

La permanence se met en place.

Le jeudi 2 juin, la situation se stabilise.

Une cellule de soutien psychologique est installée à l'Hôtel de Ville.

La solidarité s'organise.

L'accompagnement des foyers et des personnes par les services se met en place et continue encore aujourd'hui :

- coordination des associations, réception des dons de matériel
- permanences spécifiques (administrative, psychologique, social à l'Hôtel de Ville depuis vendredi et y compris le week end dernier)
- déblocages de fonds d'urgence au CCAS
- accueil au Vieux moulin maintenu jusqu'au retour de l'eau chaude.

La Ville suit actuellement individuellement environ 300 personnes.

Nous attendons les mesures concrètes du gouvernement suite à la déclaration de catastrophe naturelle (demain en conseil des ministres) et aux prises en charge dans le cadre du fonds exceptionnel pour les sinistrés.

C'est la première fois que la Ville de Rambouillet met en œuvre au niveau 4 et avec toutes ses composantes le PCS. D'ici quelques semaines, un bilan sera fait.

Quelques chiffres :

150 personnes évacuées

2 personnes évacuées vers le CH

16 personnes dirigées vers le centre d'accueil le mardi soir

100 personnes relogées en familles ou chez des amis

Interventions d'une cinquantaine de pompiers et de 10 patrouilles de police

300 personnes suivies individuellement

2/ Comment la montée des eaux a-t-elle été gérée?

Rappel de l'origine du sinistre :

- Evènements pluvieux exceptionnels de l'ordre d'une pluie centennale.
- Par son intensité et la rapidité des précipitations, cet événement a saturé les sols et généré les ruissèlements et débordement observés en provenance de la forêt, en amont du quartier de Groussay.

- Rapidité de l'évacuation des eaux ?

L'arrêt de la pluie, conjugué aux actions de la Ville et de l'ensemble des acteurs, en augmentant des zones de rétention en amont du quartier de Groussay, ont permis l'évacuation :

- stockage en forêt en amont du barrage à aiguilles (ru du Coupe Gorge) le long de la RD 937,
- stockage dans les champs entre la RN 10 et la RD 152 des eaux émanant du ru du Moulinet,
- stockage des eaux arrivant de ces deux points dans les champs le long de la RD 937 et inondation (stockage) de la RD 937,

Des investigations hydrauliques se poursuivent sur le secteur pour établir un bilan technique du phénomène.

3/ Quelles actions mène la ville au regard du risque inondation à Rambouillet et plus particulièrement sur le secteur de Groussay ?

Concernant la gestion du risque, quel qu'il soit, la Ville s'est dotée dès 2012, avant toute obligation légale, d'un plan de sauvegarde communal. Suite à une montée des eaux rue Vernes, ce plan de portée générale a été complété en 2013-2014 par un volet « risque inondation ».

Ce volet a été fait à titre préventif car, suite à un travail avec les services de l'Etat, nous avons eu confirmation que Rambouillet se situe à proximité de communes confrontées à un risque avéré d'inondation mais qu'elle n'est pas elle-même directement soumise à un tel danger. D'où l'absence d'établissement, par la direction départementale des territoires, d'une cartographie de ce risque à Rambouillet (échanges avec les services de l'état début 2014).

Malgré la non classification de l'Etat, la Ville a travaillé pour éviter ce phénomène :

- o 2012 : ouverture du parc de Groussay suite à une réhabilitation permettant un entretien suivi du ru et des gouilles et de finaliser la mise en place des bassins de régularisation des eaux pluviales (orages)
- o Septembre 2013 : installation de différentes zones de dégrillage au niveau de l'exutoire de la Prairie de Groussay
- o Courant 2013 : remise en fonctionnement du barrage à aiguilles avec repositionnement des bastings
- o 2015-2016 : dans le cadre du PCS, surveillance accrue des apports d'eaux en provenance des rus du Coupe Gorge et du Moulinet par la Ville et le délégataire (Veolia). Plusieurs risques potentiels de débordement ont été maîtrisés en menant, avant cet évènement exceptionnel, des actions sur le barrage à aiguilles et la régulation du ru du Coupe Gorge
- o 2015 : reprise de la digue de l'étang du Moulinet le long de la RN 10
- o Début 2016 : lors d'une réunion en Sous-Préfecture concernant la gestion du système d'assainissement et au cours de laquelle les problématiques de gestion des eaux de pluie en amont du quartier de Groussay ont été abordées, le Maire a demandé à l'ONF de prendre en compte les risques encourus par les Rambolitains, notamment ceux du quartier de Groussay, et de mettre en œuvre des actions de régulation des eaux en amont via la gestion des eaux des étangs du Coupe Gorge, Gruyer...
- o Dans le cadre de l'actualisation de son schéma directeur d'assainissement, la Ville a d'ores et déjà demandé une gestion des eaux sur un périmètre élargi en amont de Rambouillet.

Dès le lundi 6 juin, le Maire a demandé aux services de l'Etat, à l'ONF, et aux délégataires de se réunir au plus vite afin de déterminer les actions nécessaires pour qu'un tel phénomène ne se reproduise plus.

4/ Comment la solidarité a-t-elle été mise en oeuvre ?

Au cœur de cet évènement soudain et dramatique pour un grand nombre de foyers, la solidarité s'est très vite organisée.

La solidarité des riverains entre eux : 80% des hébergements d'urgence (dans la nuit de mardi à mercredi) se sont faits grâce à l'aide du voisinage.

La Ville a, quant à elle, mis en place un dispositif dès le mardi après midi :

- **Mise à disposition du stade du Vieux moulin** (du mardi 31 mai au vendredi 10 juin au soir). Grâce à un système de navette mis en place à partir du quartier de Groussay, ce lieu d'accueil a permis aux sinistrés de se retrouver, de se restaurer, de prendre des douches. Il a aussi servi d'hébergement. Dans les premières heures, 200 personnes y ont été accueillies. 161 repas ont été servis. Depuis le 10 juin, le site d'accueil se situe salle Antoinette Vernes. Horaires : 12h/14h et 18h/21h.

- **Un accueil solidarité dédié à l'hôtel de ville** de 8h30 à 18h sans interruption du 31 mai au 5 juin, puis aux horaires d'ouverture de la mairie du lundi 6 au vendredi 10 juin. Le samedi 11 juin, cet accueil a été reconduit pour la journée. 120 personnes y ont été reçues. Il a permis d'écouter, de recenser et de renseigner, notamment sur les procédures à suivre avec les assurances.
- **La mise en place d'une cellule d'accompagnement psychologique du 1^{er} au 8 juin** en mairie, en lien avec les urgences psychiatriques de Rambouillet et le centre médico psychologique Montaigne. 13 personnes y ont été reçues.
- **Une permanence des assistantes sociales** en mairie jusqu'au vendredi 10 juin puis au TAS (Territoire d'action sociale) à partir de lundi 13 juin.
- **La mobilisation du service Habitat,** en liaison avec ses partenaires, a permis de reloger l'ensemble des demandeurs
- **Des services ont été déployés pour accompagner et aider :**
 - Mise à disposition de bennes par le SICTOM
 - Mise à disposition de la salle Antoinette Vernes pour accueillir les dons matériels et se retrouver
 - Modèle de déclaration de sinistre
 - Permanence des écrivains publics de la MJC le matin à l'Hôtel de Ville
 - Attestation de documents d'identité par le service AGECA
 - Mise en place d'un partenariat avec le CAT « Le chêne » pour la blanchisserie (dépôt Salle Antoinette Vernes de 9h30 à 12h puis de 14h à 18h)
 - Grâce aux garagistes (dont le garage Debette à Rambouillet), et pour faciliter l'expertise, le regroupement des véhicules sinistrés sur un même site
 - Déblocage de fonds d'urgence au CCAS, distribution de tickets service, réception de dons (chèques ou espèces).

A la réserve civile se sont ajoutés le soutien et l'aide concrète d'un grand nombre de personnes ou de services :

- L'IFSI
- Les bailleurs sociaux et les agences immobilières
- Les hôteliers
- Les services techniques et les services de la ville
- L'Ephad Georges Rosset
- La MFR de la Grange colombe

L'ensemble des associations caritatives de la ville ont participé à la mise en place de ce réseau solidarité : Secours catholique, Croix rouge, Restos du cœur, Lions club, Petits frères des pauvres, Ordre de malte, Entraide protestante, l'association Confiance. La coordination du réseau est assurée par Jacques Allorant, administrateur du CCAS.

1/ A quoi est due la montée des eaux ?

L'intensité et la rapidité des précipitations ont saturé les sols et généré les ruissèlements et débordement observés en provenance de la forêt en amont du quartier de Groussay.

A l'heure actuelle, aucun dysfonctionnement du réseau hydraulique n'a été identifié.

2/ Pourquoi l'eau est-elle partie si vite ?

L'arrêt de la pluie, conjugué aux actions de la Ville et de l'ensemble des acteurs en augmentant des zones de rétention en amont du quartier de Groussay, ont permis l'évacuation avec :

- stockage en forêt en amont du barrage à aiguilles (ru du Coupe Gorge) le long de la RD 937,
- stockage dans les champs entre la RN 10 et la RD 152 des eaux émanant du ru du Moulinet,
- stockage des eaux arrivant de ces deux points dans les champs le long de la RD 937 et inondation (stockage) de la RD 937.

3/ Le quartier de Groussay est-il une zone inondable connue, déclassée pour permettre la construction de bâtiments ?

Le risque inondation sur Rambouillet n'est pas identifié de manière formelle dans le DDRM 78 (Dossier Départemental des Risques Majeurs du Département des Yvelines).

La commune de Rambouillet n'entre pas non plus dans le périmètre des communes concernées par un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation). Les PPRI ont pour vocation, comme pour les risques de mouvements de terrain, d'établir une cartographie précise des zones à risque. Les services de l'Etat n'ont réalisé que trois PPRI dans le 78. Ces documents impliquent surtout les communes des bords de Seine (au Nord du Département).

Dans un arrêté préfectoral, très général du 2 novembre 1992, les services de l'Etat ont simplement intégré Rambouillet dans une liste de 144 communes à risque inondation, en raison de leur proximité avec des territoires pouvant potentiellement être impactés par un tel phénomène naturel, mais sans autres précisions.

Interrogés sur cette opacité et pour répondre à la demande d'éclaircissement de la Ville sur l'identification des périmètres potentiellement inondables à Rambouillet- ceci pour ne pas faillir à nos obligations en terme d'information de la population- il nous a été confirmé en janvier 2014 « que la commune de Rambouillet n'est pas soumise à un risque inondation. D'où l'absence d'établissement par le DDT d'une cartographie dans la commune ».

Le quartier de Groussay n'a jamais été classé comme zone inondable et n'a donc jamais été déclassé.

4/Pourquoi les véhicules n'ont-ils pas pu être évacués ?

Pour trois raisons :

- la priorité indiquée dans le PCS est le secours aux personnes
- la rapidité et la soudaineté de la montée des eaux dans le quartier
- l'absence de beaucoup de riverains au moment de la montée des eaux

5/ Quel rôle a joué le parc du château

Dès la montée des eaux dans le quartier de Groussay, le maire a contacté l'administrateur du Domaine national qui a immédiatement donné son accord pour que le parc puisse servir de zone de rétention.

6/ Pourquoi les services de secours ne disposaient-ils pas de plus de barques ?

Les barques ont été demandées dès le début d'après midi du 31 mai au niveau du SDIS. Déjà à l'oeuvre sur une autre commune inondée (Chevreuse), elles n'ont pu être mises à disposition que dans la nuit du mardi au mercredi.

7/ Quelle a été la réactivité des services de l'Etat ?

Dans les premières heures de la crise, la gestion des secours et de la mise en sécurité a été assurée par les équipes de Rambouillet.

Puis l'engagement et la montée en puissance des services départementaux se sont faits à compter de mardi soir, suite à leur redéploiement au regard des nombreuses zones sinistrées dans le sud-Yvelines.

8/ Quelle a été l'action du maire et des services ?

Depuis plusieurs jours et conformément au Plan communal de Sauvergarde (PCS) adopté en juin 2012, une veille était faite sur les secteurs les plus sensibles dont le Parc de Groussay.

Au regard des prévisions météorologiques, le mardi 31 mai à 6h30, la cellule de crise est activée sous la direction du Maire assisté d'Alain Cintrat.

A 9h, le Plan Communal de Sauvergarde est déclenché avec installation du poste de commandement aux services techniques activée H 24 pendant les 4 premiers jours.

Le PCS a eu pour fonction la gestion de la crise puis l'organisation de la sortie de crise avec la mise en place du réseau solidarité.